



Le 4 décembre 2014 Elections professionnelles dans la Fonction publique

Commission Administrative Paritaire des Assistants Ingénieurs

Dans le cadre de l'organisation globale des élections dans la Fonction Publique la totalité des commissions administratives paritaires (CAP) au Ministère de la Culture seront renouvelées **le 4 Décembre prochain**.

Ces élections vont jouer un rôle majeur pour défendre vos missions, vos carrières et faire valoir vos droits individuels et collectifs. Votre vote sera déterminant pour faire vivre la démocratie sociale.

Pourquoi voter CGT Culture

Sur la base des résultats aux élections en 2011 la CGT, qui recueille 25.43% des suffrages sur les trois versants de la Fonction Publique, constitue **aujourd'hui la première force syndicale**. Il en va de même au Ministère de la Culture, lors du référendum de 2010 la CGT-Culture a confirmé sa place **de première organisation syndicale** avec 39% des voix. Vos représentants du personnel agissent à vos côtés, dans vos services et sur votre lieu de travail.

Le rôle des CAP :

La commission administrative paritaire est obligatoirement consultée, pour avis, sur les questions d'ordre individuel résultant de l'application des dispositions statutaires, notamment :

- Au refus de titularisation, à la prolongation de stage
- A la promotion interne
- A la mutation
- Au détachement
- A la démission
- A l'entretien professionnel (recours)
- A l'avancement d'échelon
- A la mise à disposition, la mobilité
- Au refus de formation
- Aux sanctions disciplinaires

La détermination de la CGT-Culture à faire aboutir des propositions concrètes dans tous les espaces de dialogue social est d'autant plus efficace qu'elle est soutenue par les personnels, vigilants et mobilisés. En renforçant le poids de la CGT, vous lui donnez encore plus de moyens pour faire entendre vos revendications au Ministère de la Culture, vous défendre et faire valoir les valeurs de la Fonction Publique et les missions du service public culturel qu'elle porte haut et fort.

Les Filières de la Recherche

Les filières scientifiques (conservation, documentation, recherche) représentent un quart des emplois statutaires du Ministère de la Culture. Nous sommes présents dans tous les secteurs du patrimoine et de la création. Nous contribuons à l'interprétation et à la conservation des œuvres, avec l'ambition de promouvoir la connaissance, la sauvegarde, l'étude et la vulgarisation des savoirs.

Pourtant, depuis de nombreuses années, le ministère n'a plus de politique de recherche. Le Conseil Ministériel de la Recherche n'a plus été convoqué à partir de 2004, et a fini par être dissous en 2009. Il serait aujourd'hui question de créer un conseil de l'enseignement supérieur sans savoir si celui-ci inclurait la recherche ou non.

Le ministère conduit deux chantiers, l'un sur l'enseignement supérieur et l'autre sur la recherche, sans lien entre eux, et surtout sans consulter les agents et leurs représentants.

L'emploi

Selon les bilans de gestion 2012, sur 499 agents de la filière Recherche, 193 ont entre 55 et 69 ans, soit près de 40%. Pour les IR et les IE, environ 20 % des agents ont plus de 60 ans. **Les derniers concours externes datent de 2010.**

Avec une pyramide des âges nettement inversée et sans l'ouverture de concours, l'assèchement des corps et la perte des spécificités métiers sont inévitables, contribuant ainsi à restreindre au maximum le champ d'intervention de l'État.

La CGT-Culture affirme depuis bien longtemps qu'il serait judicieux de créer une grande direction de la recherche et de l'enseignement au Ministère de la Culture relevant d'un programme et d'un budget spécifique.

La mise en place de projets scientifiques et culturels **avant** toute restructuration ou création de services et organismes culturels est indispensable. Les personnels doivent y être systématiquement associés.

Pour un vrai rôle opérateur de l'État.

Les services opérateurs existants doivent être maintenus et consolidés dans leurs missions. En particulier, les services centraux et les SCN (Service à Compétence Nationale) doivent voir leur rôle d'outils de mutualisation renforcé. Le ministère de la Culture doit définir et piloter une politique de recherche ambitieuse pour l'ensemble de ses opérateurs.

Une réelle collaboration avec les autres acteurs de la recherche, en particulier avec le CNRS (Centre National de la Recherche Scientifique) et les autres organismes de recherches doit être poursuivie et renforcée.

Les Assistants Ingénieurs

Dans ce corps à un seul grade, la moyenne d'âge est de 45 ans avec les plus gros bataillons entre 40 ans et 54 ans, l'effectif ne se renouvelle plus. Ce corps est en voie d'extinction faute de concours de recrutement depuis des années!

De plus les possibilités des concours internes ne sont plus ouvertes car les concours en IE sont fléchés sur des profils de poste précis.

Par ailleurs, la fusion de corps avec les IE, que nous soutenons, envisagé un temps est au point mort depuis des années. Seul un repyramidage de toute la filière pourrait sortir notre corps de sa situation catastrophique..

Pour l'amélioration immédiate des carrières :

- accroître les possibilités de changements de corps et de grade,
- améliorer les grilles des salaires et les déroulements des carrières,
- réévaluation de la PPRS pour tous les corps, non modulée et intégrée au salaire. Les critères d'attribution doivent être transparents.

La CGT-Culture revendique

- La réalisation systématique de bilans de gestion annuels, présentés et discutés dans les différentes CAP, un travail ministériel de GPEEC (Gestion Prévisionnelle des Effectifs, des Emplois et des Compétences) sur la base des bilans de gestion, avec les recrutements nécessaires notamment au remplacement des départs.
- Un plan immédiat de recrutement massif pour que l'on n'assiste pas au tarissement de certains corps et catégories, pour que les corps puissent se renouveler pour couvrir toutes les missions de recherche et ne pas perdre de compétences métiers.

La CGT revendique

- des programmations pluriannuelles de repyramidage de l'ensemble de la filière recherche avec passage facilité d'un corps à l'autre.

Les carrières

Dans la quasi totalité des cas, nous exerçons des missions qui dépendent plus du corps de la filière recherche supérieur à celui auquel nous appartenons.

Ainsi nombre de techniciens de recherches exercent des missions d'assistants Ingénieurs, les AI celles des Ingénieurs d'Études et les IE celles d'Ingénieur de recherche sans pour autant qu'aucune reconnaissance ne nous soit faites.





Dans de telles conditions, pour les trop rares passages aux choix, il est impossible de départager les candidats autrement que par des critères objectifs d'ancienneté et d'équilibre entre les grands domaines que sont l'archéologie, les laboratoires ou les écoles.

Un repyramidage à l'image de ce qui s'est fait pour d'autres filières est nécessaire afin de donner aux corps de la filière Recherche une bouffée d'oxygène et relancer les évolutions de carrières.





Chaque candidat(e) à l'élection d'une CAP ou d'une CCP porte les valeurs et les positions de la CGT ; il/elle souscrit au contenu de la profession de foi sur la base duquel il/elle sera élu(e) ; il/elle met en oeuvre ses orientations pour défendre les droits des agents.

Chaque candidat présenté par la CGT-Culture s'engage ainsi :



DANS SES RAPPORTS AVEC L'ADMINISTRATION

-  à traiter avec la même attention et équitablement tous les dossiers,
-  à faire valoir des critères objectifs - tels que l'âge, l'ancienneté, les formations suivies - avant toute décision de classement ou de choix concernant la carrière des agents ;
-  à lutter contre les décisions arbitraires ;
-  à garantir le droit à la défense de tous les agents.

DANS SES RAPPORTS AVEC LES AGENTS

-  à être joignable par les agents qu'il représente, comme à les informer rapidement des résultats des commissions ;
-  à participer à la rédaction d'un compte rendu écrit de chaque réunion, qui sera diffusé avec l'appui de la CGT-Culture ;
-  à garantir la plus stricte confidentialité quant aux éléments dont il pourrait avoir connaissance dans le cadre de l'exercice de son mandat ;
-  à garantir le droit à la défense de tous les agents.

DANS SES RAPPORTS AVEC LA CGT-CULTURE

-  à entretenir un contact régulier avec l'organisation syndicale pour l'informer de l'exercice de son mandat, pour bénéficier des informations et des formations syndicales qu'elle propose, pour échanger sur l'évolution des textes législatifs et réglementaires.
-  à utiliser pleinement les droits syndicaux dont il dispose pour préparer collectivement les dossiers.

Vos candidats CGT

La CAP des Assistants Ingénieurs est composée de 2 titulaires (et 2 suppléants)

**1 Emmanuel GEORGES
2 Julie CHAMOILLAUX
3 Elisa PORTO
4 Anne-Claire VIRO-ROCHET**

**Drac Loire
Drac Auvergne
SCN-C2RMF
EP Ecole du Louvre**

**VOTEZ ET FAITES
VOTER CGT
AVANT LE
4 DECEMBRE 2014**